

Compte rendu de la réunion

du CODI du CAF Ventoux

27 mars 2025

Etaient présents : Claude Ayme, Florence Ayme, Jérôme Burq, Damien Calamel, Philippe Chapeliere, Guillaume Courias, Lionel Duranti, Marty Echerei, Baptiste Libault, Marie Pares, Caroline Poinignon, Christian Prête, Michel Schnoerringer, Anne Vandenabeele, Cécile Volle

Etaient absents ou excusés : Pascal Bressy, Julie Briffa, Luc Verpillot,

1) Approbation du compte rendu du CODI du 25/11/2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité (avec une correction sur la date 2024 et non 2025)

2) Point sur les formations

La formation au niveau 3 d'initiateur se fait en interne.

L'activité Alpinisme est fragile en terme d'encadrants puisqu'elle ne dispose que de 2 encadrants formés. La question se pose donc de former d'autres personnes (encadrants et/ou pratiquants).

Le CODI approuve l'idée de former un groupe de pratiquants avec un guide : Marty s'occupe de trouver le guide ; la date est fixée au 21 et 22 juin 2025 et les personnes concernées en seront informées.

Concernant le financement, le principe suivant est rappelé : la formation est gratuite pour les encadrants et comporte une participation financière pour les pratiquants.

3) Bilan de la semaine blanche

Bilan positif sur tous les plans : Neige, Activités et finances

Pour l'an prochain, la décision est prise de séparer les skieurs (un groupe de 25 au Lauzet sur les vacances scolaires) et les raquetteurs (séjour plus court et hors vacances scolaires).

4) Point sur les adhésions

210 adhérents à date.

5) Point sur la trésorerie et les investissements en matériel

La trésorerie est positive ; tous les investissements prévus ont été réalisés. Il y a environ 700 € à prévoir pour la spéléologie.

Par ailleurs, le CODI approuve l'idée de commander des vêtements floqués :

- Tee-shirts ou polaires : une commission ad'hoc tranchera
- Gratuit pour les encadrants et payant pour les autres.

6) Rassemblement d'été 2025

Il aura lieu au camping la Vernière à Auzat du mercredi 9 juillet au mercredi 16 juillet : déjà 21 inscrit(e)s à date.

Une réunion préparatoire aura lieu le 11 juin à 18h30 (Maison des citoyens).

7) Assemblée Générale 2025 : elle aura lieu le 15 novembre 2025.

8) Le mur d'escalade

Suite à la rencontre avec la mairie de Carpentras, il est possible de rajouter un créneau le lundi 18h-21h30.

Une enquête sera réalisée auprès des pratiquants (de niveau 3) pour savoir s'ils sont intéressés par ce 2^{ème} créneau le lundi (en autonomie) et la faisabilité d'une « autonomie sans responsable » sera étudiée ; si cela n'est pas possible, il faudra trouver des responsables de séance.

Pour l'enquête, Marty prépare un 1^{er} jet du mél invitant à répondre au questionnaire.

9) Projet de révision de l'APPB des gorges de la Nesque

Claude rappelle le contexte :

- L'APPB était ancien et concernait une zone restreinte ; le Parc est mandaté par l'Etat pour revoir l'arrêté en élargissant le périmètre
- Réunion de la CDESI le 13 mars et appel aux CAF de Vaucluse de cosigner un courrier commun rédigé par la FFME
- Rencontre avec le technicien du Parc chargé du projet
- Rédaction d'un projet de courrier du CAF Ventoux soumis au CODI

Le courrier est modifié en séance et sera renvoyé par Claude avec le projet de zonage pour approbation des membres du CODI.

Concernant l'encadrement du bivouac, la réglementation n'est pas dans l'AAP ; il s'agit de règles qui concernent tous les massifs forestiers du Vaucluse comme en témoigne l'article suivant de l'arrêté préfectoral : « article 14 : Camping et Bivouac. Pendant la période comprise entre le 15 juin et 15 septembre, le bivouac et le camping sauvage sont interdits à l'intérieur des massifs forestiers de Vaucluse à l'exception du bivouac accompagné par un professionnel qui peut être admis sur certains sites. »

La question sera posée à la DDT 84 pour savoir quels sont les professionnels qui sont concernés et si des encadrants du CAF pourraient être habilités.

10) Questions diverses :

- **Définition de la part club pour les cotisations 2025-2026 :** la part club n'est pas modifiée en 2025
- **Compte rendu par Michel du congrès FFCAM de Châlons sur Saône :** un changement important concernant la gouvernance et l'équipe dirigeante et un nouveau président : M. Charles Van der Elst, ancien président du CAF Ile de France
- **Un repas de rentrée du club sera organisé le vendredi 26 septembre 2025 (la date du 5 septembre n'étant pas disponible)**
- **Le prochain CODI est fixé au 11 septembre à 18h30** (chez Cécile Pajany et Jérôme Burq)

Le secrétaire de séance,

Jérôme Burq